



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (*Teams*), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le tetau-tshishikau (mercredi) 8 uashtessiu-pishim^u (octobre) 2025 de 13 h 24 à 13 h 26.

SONT PRÉSENTS : Patrick Courtois, takuhikaniss(conseiller)
Sylvie Langevin, takuhikaniss(conseillère)
Julie Léveillée, takuhikaniss(conseillère)
Sandy Raphaël, takuhikaniss(conseillère)
Vicky Lord, Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan
(greffière)

SONT ABSENTS : Jonathan Germain, pekuakamiu ilnutshimau (chef) - (VACANCES)
Carina Dominique, takuhikaniss(conseillère) - (VACANCES)
Lenny Valin, takuhikaniss(conseiller) - (VACANCES)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Éducation et main-d'oeuvre
- 3.1 Congé kushpinanu
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pitu-ilnutshimau Patrick Courtois assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pitu-ilnutshimau Patrick Courtois procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Sylvie Langevin
Appuyé de Julie Léveillée
Adopté à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

3. ÉDUCATION ET MAIN-D'ŒUVRE

3.1. CONGÉ KUSHPINANU

RÉSOLUTION N° 8 987

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, et qu'il entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que l'unité de négociation du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'enseignement de Mashteuiatsh (STTEM) est l'agent-négociateur et mandataire des enseignants et des professionnels inclus dans l'unité de négociation et décrite à l'accréditation émise par le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) par l'ordonnance 10671-U du 24 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que la convention collective intervenue entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le STTEM a été signée le 16 mai 2022 et que cette dernière est en processus de renouvellement considérant qu'elle est échue depuis le 31 août 2025;

CONSIDÉRANT que le STTEM a accepté les modifications proposées aux conditions de travail de ses professionnels.

Il EST RÉSOLU d'autoriser l'unité Éducation et main-d'œuvre, à signer l'entente complémentaire n°35 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'enseignement de Mashteuiatsh (STTEM) relativement à l'octroi du congé culturel Kushpinanu à l'ensemble des professionnels couverts dans l'unité d'accréditation.

Proposé par Sandy Raphaël
Appuyé de Sylvie Langevin
Adopté à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 26.

Proposé par Sylvie Langevin

Appuyé de Julie Léveillé

Adopté à l'unanimité



M^e Vicky Lord, LL.B., D.D.N.

kananakatuelitak tshishe utshimau mashinaikan,
greffière

